



## Chronologie des actions menées pour la reconnaissance du niveau de compétences et de qualification des orthophonistes de la FPH

*Février 2013 : dès le lendemain de l'obtention du master, l'intersyndicale se met immédiatement au travail sur les conséquences attendues de ce passage à cinq ans d'études.*

Depuis plus de trois ans maintenant, nous ne cessons de demander une reconnaissance au regard de notre formation et de nos compétences.

### 2015

**13 mars 2015** : l'Intersyndicale est reçue par la DGOS pendant que dans la rue, devant le Ministère, sont rassemblés plus de 200 orthophonistes. C'est également une journée de grève nationale pour tous les orthophonistes.

**28 avril 2015** : l'Intersyndicale est reçue par Marisol Touraine, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, qui inaugure la trilogie que nous entendons toujours depuis : mesures d'attractivités en zones sous denses et services sous-tension, exercice mixte et " virage ambulatoire, et grilles salariales - incluses dans le PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations)", produit de la grande refonte des fonctions publiques.

**Juin 2015** : Annonce de la publication imminente au Journal Officiel d'un décret, concernant les orthophonistes et les ergothérapeutes : reconnaissance à bac +3 au lieu de Bac +2, et un passage en catégorie A (A- au lieu de B+). Devant l'opposition et la mobilisation de l'ensemble de la profession, qui décide d'une grève totale, y compris des enseignements, stages et soutenances de mémoires, le décret est retiré. La grève est levée avant même qu'elle n'ait été effective : unique fois depuis l'obtention du master que nos ministères de tutelle montrent qu'ils nous ont entendus.

**01 juillet 2015** : rencontre avec les parlementaires de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée, qui décident de l'envoi d'un courrier à Marisol Touraine.

Mais du côté des Ministères, il nous est dit que le réexamen de nos grilles salariales par le MASS nécessite un mandat du Ministère de la Fonction Publique.

**Eté, septembre 2015** : malgré de multiples interpellations, les Ministères de la Fonction Publique et de la Santé restent silencieux.

Plus de 160 parlementaires déposeront des questions écrites dans leurs assemblées respectives, à notre sujet.

**En octobre 2015**, nous préparons un rassemblement national à Paris pour le *17 novembre*.

La mobilisation se veut massive, nationale, rassemblant salariés, libéraux et étudiants. Près de 300 étudiants étaient prêts à se mobiliser à Paris.

Seulement, après les attentats du 13 novembre, nous annulons les manifestations prévues à Paris et en régions, puis l'état d'urgence entre en vigueur.

**Le 4 décembre 2015** : les représentants des 2 Ministères nous annoncent que la Fonction Publique donne enfin à la Santé le mandat attendu. Ils élaborent ensemble une feuille de route qu'ils soumettent à l'arbitrage du Premier ministre.

## 2016

**Le 27 janvier 2016**, au Ministère de la Fonction Publique, on nous annonce que « l'arbitrage de Matignon nous a été favorable ! » Nous sont ainsi proposées des mesures incitatives en trois volets : primes ; statut de fonctionnaire à temps partiel et exercice mixte ; grille des métiers de rééducation. Ces 3 points devront être examinés conjointement. Rendez-vous pris ce jour -là pour donner notre réponse la semaine suivante, le 4 février. Nous serons reçus au Ministère de la Santé.

**Le 4 Février 2016**, surprise : les représentants du cabinet disent n'avoir pas de mandat pour négocier avec nous. Les mesures évoquées concernent désormais l'ensemble des professions de rééducation, elles seront discutées dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la DGOS, qui prend d'ores et déjà la main sur le dossier. Seules les 5 centrales syndicales représentatives y participeront : CGT, CFDT, FO, SUD, UNSA. Les deux syndicats professionnels, la FNO et la FOF, sont dorénavant exclus de ces Groupes de Travail. Nous demandons une suspension de séance, puis exprimons notre désaccord devant ce dispositif déjà en place sans concertation. Et nous quittons la réunion.

Un calendrier de réunions nous est ensuite envoyé : seront traitées dans un premier temps les primes d'attractivité, puis l'exercice mixte, enfin (en juin), les grilles salariales.

**11 mars 2016** : 1ère réunion du groupe de travail, les syndicats représentatifs demandent unanimement l'inversion du calendrier pour que la question des grilles soit traitée en premier. Mais la DGOS « n'a pas de mandat pour cela ». Les syndicats quittent donc la réunion.

Mobilisation par des cartes- lettres et une campagne de Mass tweets pour demander l'inversion du calendrier.

**08 avril 2016** : 2ème réunion du groupe de travail : la CGT, FO et SUD quittent la réunion. La CFDT et l'UNSA restent.

Le Ministère propose que pendant 3 ans les directeurs d'établissements puissent demander au directeur de l'ARS une prime pour leurs orthophonistes *titulaires*, travaillant dans une zone avec « un risque significatif de fragilisation de l'offre de soins » : beaucoup de conditions qui rendent improbables l'attribution de ces primes.

*Idem le 18 mai* : de nouvelles modalités de primes sont proposées, encore plus restrictives.

**3 Juin 2016** : réunion concernant la possibilité d'exercice mixte dans la fonction publique hospitalière. Toujours le même discours univoque : aucune avancée.

Rassemblement d'environ 200 orthophonistes et autres paramédicaux devant le ministère.

**24 juin 2016** : nouvelle réunion, qui devait être une première réunion au sujet, enfin, des grilles salariales. Nouveau rassemblement devant le ministère pour soutenir les représentants participant à la réunion : engagement pris par le ministère de communiquer un document synthétisant les propositions, ainsi qu'un échéancier. Engagement qui n'a, à ce jour, toujours pas été tenu... Quant à l'échéancier : aucune réunion n'a été programmée, malgré les nombreux appels, des différents membres de l'Intersyndicale, au cabinet dans l'été.

**28 août** : Assemblée Générale de l'Intersyndicale pour décider de la suite des actions devant ce silence persistant du Ministère. Des actions tournantes en région sont évoquées, ainsi qu'une date de mobilisation nationale, si toujours pas de réponse..

**Les 10 et 11 Septembre**, les étudiants de la FNEO (Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie) décident d'un calendrier d'actions pour toute la durée du mois d'octobre, chaque mardi et jeudi, deux à trois régions se mobilisent à chaque fois. Pour clore ce mois de mobilisation, une action est organisée partout en France le 3 novembre.

Les professionnels soutiennent ce rythme et cette dynamique impulsés par les étudiants, et participent à ces mouvements. D'où ce nouvel appel à la grève et aux actions du 3 novembre.

**3 novembre** : rassemblement à Paris, l'Intersyndicale rencontre, au cabinet du ministère de la Santé, ses interlocuteurs habituels « sans mandat pour négocier » ... avec toujours la même fin de non recevoir, de la part de la Ministre en personne et de son chef de cabinet.

#### Pour rappel :

- **11 Communiqués de presse** de l'intersyndicale des orthophonistes **en 2015 et 15 en 2016**, plus les 5 de nos représentants des grandes centrales participant aux groupes de travail ; et deux communiqués communs orthophonistes-kinésithérapeutes
- Des **courriers** : aux parlementaires, aux Ministres de la Santé, de la Fonction Publique, au 1er Ministre, au Président de la République... Une lettre ouverte aux étudiants en juin 2015.
- **Des Mass Tweets, deux campagnes de carte-lettres.**
- **Des manifestations et rassemblements à Paris et/ou en région** : 13 mars 2015 ; juin 2015 ; celle du 17 novembre annulée ; 4 février 2016; 3 et 24 juin 2016 ; 3 novembre 2015 .
- **En régions, des actions tournantes** lancées par les étudiants et fortement soutenues par l'Intersyndicale (octobre 2016) qui appelle les professionnels à y participer.
- **Des délégations dans les ARS, préfectures, CHU...**
- **Un manifeste de soutien** signé par plus de 400 grands noms de la médecine, de professeurs, de praticiens hospitaliers de partout en France.
- **Les questions écrites et orales** posées en 2015 et 2016 par 280 députés et sénateurs n'ont pas été traitées avec plus d'attention que les demandes des professionnels : à ces représentants de nos deux assemblées, garants de nos institutions, ont été répondues des lettres -type, et les mêmes arguments stéréotypés.

## *Qu'imaginer de plus pour être enfin entendus ?*

### Et 2017 ?

*La mobilisation pour les actions du 2 février 2017 n'a pas été la dernière de ce quinquennat qui avait pourtant débuté avec l'obtention du master : promesse de campagne du candidat François Hollande, et engagement tenu en janvier 2013 ?*

*Le 3 février l'intersyndicale a été reçue par des conseillères du cabinet du 1er ministre à Matignon*

*Le 7 mars importante mobilisation des orthophonistes lors de la manifestation concernant la santé*

*le 16 mars : rejet unanime par les organisations syndicales du projet présenté au CSFPH*

*et de nouveau passage en force du projet par la DGOS et le ministère le 27 mars.*

*Depuis quatre ans nous luttons pour la suite logique de l'accession à ce niveau d'études : que nos niveaux de formation, de compétences, d'autonomie dans la pratique de notre métier, soient enfin reconnus et concrétisés par des grilles salariales en adéquation avec celles des autres professions formées en cinq ans, aux degrés équivalents d'autonomie et de responsabilité.*

**Verrons-nous un jour la fin de ce déni d'équité ?!**

**Fédération des Orthophonistes de France**

16 Rue des Champs de Charolles

71120 CHAROLLES

Tél : 03 88 35 90 52

Site : [www.fof.asso.fr](http://www.fof.asso.fr)

Courriel : [fof.federation@gmail.com](mailto:fof.federation@gmail.com)